

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867, continuaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 25 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

Un adhérent à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux divers manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques.

Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle supprime, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

L'loi du 23 mai 1868. Article 1er.—Tous Français ou étrangers, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doit être déposé conformément à la loi du 23 mars 1866, ou aux ayes droits, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3.—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition. Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un registre spécial qui est ultérieurement transmis au Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition, dès la délivrance du certificat est gratuite.

PROGRAMME

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année: Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir. Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel, BUS, ROUEN, P. O. Box 735, Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE. Brown et Jenkin Co., limitée, en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

VENTE D'UNE GRANDE QUANTITÉ DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR DU SIXIÈME DISTRICT, BIEN SITUÉES. Mme Mary Kinberger, tutrice, et Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

CHEMINS DE FER.

Southern Railway. Bureau de Billets de la Ville. Côté St-Charles et Canal. Dépôt de Passagers.

Trains Éléphants-Vestibules Éclairés au Gaz. Chicago and St-Louis Limited. No. 4, départ 9 A. M.

Louisville & Cincinnati Limited. No. 4, départ 9 A. M.

McComb City Accommodation. No. 32, départ 8:30 P. M.

Yazoo & Mississippi Valley R. R. No. 6, départ 4:00 P. M.

Baton Rouge Accommodation. No. 34, départ 4:20 A. M.

Chemins de fer Louisville & Nashville. No. 2, départ 8:00 P. M.

Four Hemlock, Birmingham. No. 4, départ 4:00 P. M.

Diabolo Bath Changement. No. 1, départ 7:05 pm.

Four Hemlock, Birmingham. No. 4, départ 4:00 P. M.

Diabolo Bath Changement. No. 1, départ 7:05 pm.

Four Hemlock, Birmingham. No. 4, départ 4:00 P. M.

Diabolo Bath Changement. No. 1, départ 7:05 pm.

Four Hemlock, Birmingham. No. 4, départ 4:00 P. M.